



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question écrite n° 69880

Texte de la question

M. Marc Dolez s'inquiète auprès de M. le secrétaire d'État chargé des transports des intentions de la SNCF, révélées par la presse, de supprimer en 2011 des dessertes TGV sur la ligne Paris-Arras. Cette éventuelle refonte, qui apparaît incompréhensible puisque cet axe a progressé de 11 % entre 2007 et 2008, impacterait aussi gravement d'autres destinations et notamment celles de Douai et Valenciennes. C'est pourquoi il lui demande avec insistance de prendre les dispositions nécessaires pour que la SNCF renonce à cet inacceptable projet.

Texte de la réponse

La SNCF a la possibilité d'adapter annuellement son offre aux taux de fréquentation de ses lignes TGV. Il s'agit d'ajustements à la marge qui ont des conséquences limitées sur les grilles horaires et qui visent à améliorer la qualité du service aux usagers. L'offre totale, qui était de 800 TGV par jour en 2009, augmentera de 1 % en 2010. S'agissant de la ligne TGV Paris-Arras qui permet la desserte de nombreuses agglomérations de la région Nord-Pas-de-Calais, la SNCF veille à y maintenir une offre accessible au plus grand nombre d'usagers. L'existence d'un plan de refonte de cette desserte a été démentie par la direction de l'entreprise, et le Gouvernement a pu rappeler que cette dernière ne pouvait s'affranchir de sa mission générale de service public.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69880

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 786

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3159